



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
VENDREDI 12 AVRIL 2019
N° 20 / 2019



En exercice : 30

Présents : 19

Absents : 11

Procuration : 0

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Attoumani Blak ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU,
Soilihi AHMED, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI, Mariame
BACO OUSSENI, Saandia BOINA, Chamsia DJIHADI SOILHI,
Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fonte IBRAHIM,
Hanima IBRAHIMA, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI,
Abdoullatuf MADI, Ismaila MDEREMANE SAHEVA,
Mariama MHIDINI, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI,
El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILHI-MADI.

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH,
Chadhoul Abdou,
Moulim ABDOURAHAMAN,
Nourou ANDJIBOU, Chaharani
BAMANA, Elline HEDJA, Hidahya
MAHAFIDHOU, Angatahi MELA, Ali-
Moussa MOUSSA-BEN, Rifcati
OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM.

Objet :

Procurations : Néant

Vote du budget annexe :
« Zones d'Activités »

L'an deux mille dix-neuf, le 12 du mois d'avril, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 6 Avril 2019 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Madame Saandia BOINA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

NOTA :

Le Président certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte du siège de la
Communauté de Communes le
15/05/2019

Le Président,
Ismaila MDEREMANE SAHEVA



Vu la Loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2015-17 604, du 28 décembre 2015, portant création de la CCSud
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 2008 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
Vu le Budget Primitif du Budget principal (délibération n°18/2019 du 12 avril 2019)
Vu le Budget annexe : « Zones d'Activités » créé par délibération n°19 du 12 avril 2019

Considérant Les obligations qui découlent de l'instruction M14 et la création du budget annexe
Considérant l'établissement secondaire enregistré par l'INSEE (Identifiant SIRET 200 060 473 00028)
Enseigne **ZONES D'ACTIVITES**. Activité Principale Exercée (APE) 4299Z Construction d'autres ouvrages de génie civil.
Date de prise d'activité 12/04/2018

Le Président présente le budget annexe qui reprend les subventions reçues pour la Zone Eco-Tourisme à Hagnoundrou et la Zone d'Activité Artisanale de Majiméouni ainsi que les dépenses à prévoir sur fonds propres comme pour la Zone d'activité commerciale de Chirongui. Le budget annexe résumé se présente ainsi :

Opérations		BUDGET ANNEXE - ZAE			DEPENSES		
Chap / Opération	Libellé	Restes à Réaliser	CAF	TOTAL A VOTER	Restes à Réaliser	Proposition 2019	TOTAL A VOTER
SO - 1641	Emprunt	-	-	-	-	-	-
OP 2395001	Zone Eco-Tourisme à Hagnoundrou	89 000,00	-	89 000,00	89 000,00	-	89 000,00
OP 0083001	Zone d'Activité Artisanale à Majiméouni	29 415,00	45 000,00	74 415,00	29 415,00	45 000,00	74 415,00
OP XXXXXX	Zone d'Activité Commerciale à Chirongui	-	75 000,00	75 000,00	-	75 000,00	75 000,00
TOTAL		118 415,00	120 000,00	238 415,00	118 415,00	120 000,00	238 415,00

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

Décide :

De voter le budget annexe 2019 par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres
D'adopter le budget annexe « Zones d'activités » pour l'année 2019 comme présenté ci-dessus
D'autoriser le Président à mettre en œuvre cette délibération

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandré, le 14 mai 2019



Le Président

Ismaila MDEREMANE SAHEVA